

DESCRIPTION DU PRODUIT

Le casque de sécurité Eurotec est certifié selon EN 397. Grâce à ses dix fentes d'aération, il offre une aération idéale avec grille anti-intrusion. En outre, le casque possède une suspension 4 points et une courroie de menton 4 points prémontée en nylon garantissant une tenue sûre et fixe. Le casque peut être ajusté sans problèmes à la bonne taille de tête (510 - 620 mm) par un système de molette (arrière de casque) et il offre ainsi un confort optimal. Le côté extérieur dispose de quatre pinces permettant en outre d'accrocher un équipement externe (par exemple lampe frontale).

MATÉRIAU

PP, polypropylène

PROPRIÉTÉS / AVANTAGES

- Protection optimale pour les travaux effectués en hauteur et au sol
- Réglable sur la taille de tête grâce à un système de molette → Tour de tête réglable de 510 à 620 mm
- Système d'aération efficace grâce à 10 fentes d'aération
- Courroie de menton 4 points en nylon
- Haut confort grâce à un faible poids propre
- Certification selon EN 397

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Plusieurs pinces assurent une tenue sûre de la lampe frontale
- Le système d'aération garantit une climatisation confortable
- Connecteur discret pour casque antibruit pouvant être monté
- Système de molette facile et rapide pour une adaptation parfaite sur la tête

CERTIFICATION

- EN 397-2012



CASQUE DE SÉCURITÉ

N° D'ART.	COULEUR	TOUR DE TÊTE [MM]	POIDS TOTAL	UE
800397	Noir	510 - 620	375 g	1
800398	Blanc	510 - 620	375 g	1
800399	Rose	510 - 620	375 g	1

ENTRETIEN ET INSPECTION

Le casque de protection doit impérativement être changé dans les conditions suivantes:

- Dès que le casque a dû amortir un choc violent ou s'il présente des fissures.
- Dès que le casque a plus de 4 ans.
- Dès que rien de précis n'est connu concernant l'utilisation précédente du casque.

Inspectez régulièrement le casque de protection à la recherche de tout dommage. De petites fissures, modifications de la couleur ou d'autres modifications du casque peuvent être des indicateurs d'un mauvais état. Nous recommandons de changer le casque au bout de 4 ans. Vous trouverez la date de fabrication à l'intérieur du casque. Avant chaque utilisation du casque de protection, assurez-vous qu'il ne présente aucune forme de détérioration. Le PSA-BV (ordonnance allemande sur l'utilisation des équipements de protection individuelle) exige que les mesures d'entretien, de réparation et de remplacement soient appliquées par l'employeur. Il s'assure pour cela que l'EPI fonctionne convenablement pendant toute la durée d'utilisation. Dans ce contexte, les employés doivent régulièrement vérifier l'état convenable des casques de protection mis à leur disposition. Ceci est particulièrement valable lorsque le casque de protection a été soumis à une chute ou un choc violent. Si, lors d'un contrôle visuel ou d'un « test de craquement », des défauts sont constatés, les casques de protection ne doivent plus être utilisés.

Si vous n'êtes pas familier avec l'utilisation de ce produit et, en particulier, avec l'usage auquel il est destiné, il est impératif que vous preniez contact avec notre service technique d'application (technik@eurotec.team).